

APPEL A PROJETS 2018

Portage de référents de parcours



DATE LIMITE DE DÉPÔT DE DOSSIERS :
7 décembre 2017

SOMMAIRE

1. PRÉSENTATION DU PLIE.....	3
1.1. Ses orientations.....	3
1.2. L'organisation.....	4
1.3. Les publics visés.....	4
1.3.1. Les critères d'entrée dans le PLIE.....	4
1.3.2. Les critères de sorties positives.....	5
1.4. Les chiffres clés du PLIE	5
2. LE PLAN D'ACTION 2017.....	6
3. LA COMMANDE.....	7
3.1. Rappel des missions des référents.....	7
3.2. Les objectifs.....	7
4. MODALITÉS DE RÉPONSE A L'APPEL A PROJET ET CALENDRIER DE L'INSTRUCTION.....	8
ANNEXE 1: CADRE DE RÉFÉRENCE DU PLIE.....	9
ANNEXE 2 : PLAN D'ACTION 2017.....	10
La Structure d'animation du PLIE.....	10
L'animation des référents et la réflexion sur les pratiques professionnelles d'accompagnement.....	11
La gestion du dispositif autour des exigences liées la mobilisation du FSE.....	11
L'amélioration du pilotage du PLIE.....	12
L'observation des publics et l'analyse des parcours.....	13
Le développement de la relation avec les entreprises.....	14
Le travail sur le socle commun de connaissance et de compétences et la mobilisation de la certification CléA.....	15
ANNEXE 3 : MISSIONS DU RÉFÉRENT DE PARCOURS.....	17

PRÉSENTATION DU GIP

Le Groupement d'Intérêt Public (GIP) Creativ' est un outil territorial et partenarial. Il propose une offre de services intégrée intervenant en transversalité des politiques, des dispositifs et des acteurs du développement économique, de l'emploi, de la formation et de l'insertion.

Sa gouvernance est le reflet de cette approche transversale puisqu'elle regroupe une diversité d'acteurs institutionnels et d'opérateurs intervenant dans les différents champs évoqués : Dijon Métropole et les autres intercommunalités du bassin dijonnais¹, l'État, la Région Bourgogne Franche-Comté, le Conseil Départemental, Pôle emploi, la Mission locale et Dijon Développement.

Nos missions, nos actions

Ce positionnement conduit ainsi à élargir et amplifier les partenariats avec toute la chaîne d'acteurs intervenant sur les questions emploi/compétences autour des 4 grandes missions du GIP:

- **Le portage et l'animation des points relais** des quartiers des Grésilles et de Fontaine d'Ouche
- **Les clauses d'insertion** et, plus largement, **la commande publique responsable**,
- **L'accompagnement à l'emploi des personnes les plus éloignées** (DELD, publics QPV, bénéficiaires du RSA) au travers du PLIE
- **L'anticipation des mutations économiques** au profit d'une meilleure gestion des compétences locales dans le cadre du Lab'Compétences.

Pour la mise en œuvre de ses missions, CREATIV' se positionne:

- **En espace de travail décloisonné** permettant de dépasser les périmètres classiques d'intervention et ce, au service d'une approche intégrée des questions d'économie, d'emploi, de formation et d'insertion ;
- **En espace de travail collaboratif** favorisant la concertation, la réflexion et l'action partenariale au service de nouvelles synergies entre acteurs ;
- **En apport d'expertise et d'ingénierie** aux intercommunalités dans un contexte où la loi NOTRe renforce leurs prérogatives en matière de développement économique, mais également auprès de tous les acteurs du développement économique alors que la question des compétences devient centrale dans le développement et la compétitivité des entreprises.

1. PRÉSENTATION DU PLIE

Intégré au sein du Groupement d'Intérêt Public Creativ', le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) est un outil partenarial d'accompagnement à l'emploi de publics en difficulté d'insertion, en réponse aux besoins économiques du territoire. Il s'inscrit dans

¹ *Le Pays Seine-et-Tilles en Bourgogne, la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise, la Communauté de Communes Auxonne Pontallier Val-de-Saône, la Communauté de Communes Mirebellois et Fontenois.*

une démarche constante d'innovation visant à réinterroger les pratiques d'accompagnement des publics pour les rendre plus efficaces et efficaces.

Son action contribue à la mise en œuvre du Programme Opérationnel National du FSE et est fortement soutenue par elle.

Le PLIE est porté par Creativ' (ex Maison de l'emploi et de la Formation) depuis 2008 et intervient sur le périmètre de Dijon Métropole.

Le cadre réglementaire de référence du PLIE est présenté en annexe 1.

1.1. Ses orientations

Les orientations du PLIE sont définies dans le cadre de son Protocole 2016-2020 et viennent répondre aux objectifs suivants :

- Mettre en œuvre un accompagnement individualisé renforcé à et dans l'emploi assuré par un référent unique.
- Construire un parcours personnalisé d'accès à l'emploi, adapté aux besoins de la personne.
- Mettre en place un parcours intégré et coordonné visant une articulation des offres d'insertion existantes au profit des participants.
- Expérimenter de nouvelles modalités d'intervention en direction des publics cibles pour favoriser leur retour à l'emploi ou leur accès à une formation qualifiante.
- Contribuer à l'animation et à la mise en œuvre des politiques de l'emploi et de l'insertion sur son territoire.

Dans ce cadre, les orientations du Protocole 2016-2020 visent à renforcer :

- **La relation avec les entreprises et leurs représentants** pour construire des parcours d'insertion socioprofessionnelle visant l'accès à l'emploi durable. En conséquence, le travail de mobilisation et de fidélisation des entreprises représente un enjeu majeur.
- **La professionnalisation des référents** pour accompagner la mise en œuvre d'un socle de pratiques professionnelles assurant une égalité d'accès au service et une qualité de service accrue pour les participants.
- **La connaissance des publics du PLIE et de leurs parcours** pour contribuer à ajuster son offre de services et ses modalités d'intervention au plus près des besoins des participants.
- **Le pilotage du dispositif** au profit du partage de données et d'informations robustes auprès des financeurs, prescripteurs et porteurs de projet constituant ainsi un outil d'aide à la connaissance du fonctionnement du PLIE et à la prise de décision pour ajuster ses orientations et ses interventions.

1.2. L'organisation

Le PLIE se compose :

- **D'une équipe d'animation** (dénommée SA, structure d'animation), avec des collaborateurs salariés du GIP, pour réaliser le travail d'animation, de coordination et d'ingénierie financière avec l'appui du service administratif et financier du GIP.

- D'une équipe de 14 référents de parcours et un chargé de mission emploi formation portés et mis à disposition par des structures retenues à l'issue d'un appel à projets.

Son activité est mise en œuvre dans le cadre d'une programmation structurée autour des différentes actions dont elle assure le financement :

- L'animation du PLIE,
- Le développement des clauses d'insertion et l'accompagnement des participants,
- L'activité de portage des référents,
- Des actions à destination des participants du PLIE pour dynamiser leur parcours,
- Des actions relatives à la formation des référents.

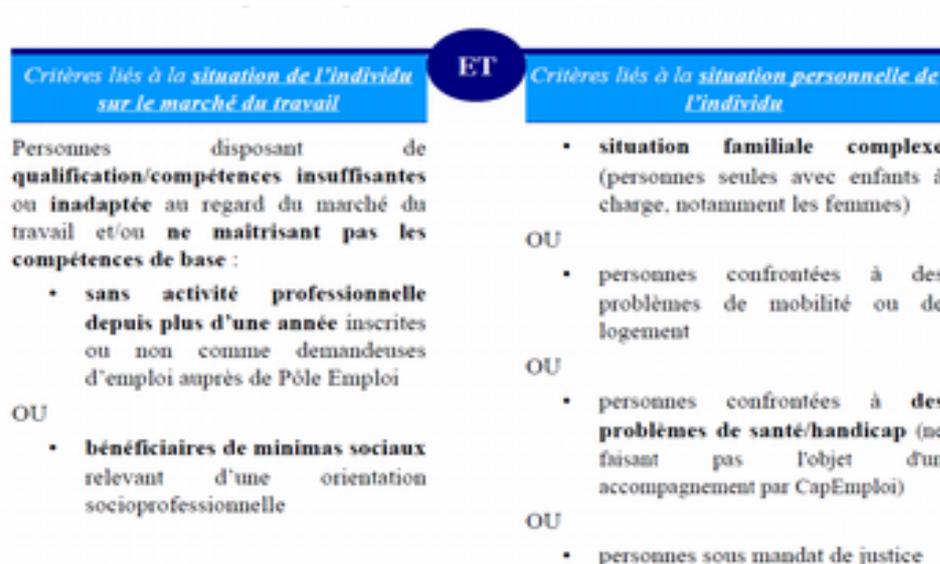
1.3. Les publics visés

1.3.1. Les critères d'entrée dans le PLIE

Les participants PLIE doivent habiter l'une des communes de la Communauté Urbaine du Grand Dijon et présenter des difficultés d'insertion sociale et professionnelle, disposer d'une autorisation de travailler et souhaiter s'inscrire dans un parcours intégré d'accès à l'emploi.

L'éligibilité au dispositif pourra reposer sur deux séries de critères conformément au ciblage défini dans le cadre du Programme Opérationnel National FSE 2014-2020.

La prise en compte de ses critères doit naturellement être compatible avec la mise en place d'un parcours vers l'emploi, conformément à l'instruction DGEFP du 8 juin 2009.



1.3.2. Les critères de sorties positives

- Emploi en CDI mi-temps minimum (ou moins sur accord du participant) au terme de 6 mois de présence en entreprise,
- Intérim régulier cumulant au moins 6 mois dans les 12 mois,

- CDD unique ou successifs au terme de 6 mois dans les 12 mois à temps plein ou partiel (si temps de travail est inférieur à 17H50 avec l'accord du participant),
- Formation qualifiante,
- Création ou reprise d'activité, suivi de 6 mois post création.
- Contrats aidés de plus de 6 mois hors chantiers d'insertion.
 - Les seniors de 55 ans et plus, en contrat au sein d'un chantier d'insertion pourront également être comptabilisés dans les sorties positives, au terme de 6 mois dans l'emploi après validation, au cas par cas, de la commission de validation des entrées-sorties du PLIE.

1.4. Les chiffres clés du PLIE

24 communes	1 525 personnes accompagnées en 2016 (données de flux) 900 personnes en moyenne et en continu en 2017 (données de stock)
Moyenne d'âge : 40,2 ans	49 % de femmes et 51 % d'hommes
75 % ont un niveau de formation inférieur ou égal au niveau V	Un parcours moyen de 16 mois
35 % résident sur les Quartiers Politique de la Ville	57% de bénéficiaires du RSA
Taux de sorties positives: 49%	Coût moyen de l'accompagnement : 705€

NB: données relatives au précédent protocole, exceptées celles précisant le nombre de personnes accompagnées, le taux de sorties positives et le coût moyen de l'accompagnement.

2. LE PLAN D'ACTION 2018

Depuis 2016, le PLIE a engagé une démarche de progrès visant à adapter son offre de services, son organisation et à développer de nouveaux partenariats.

L'enjeu pour le PLIE est tout à la fois de mieux capitaliser sur l'expérience de ses professionnels mais aussi de s'inscrire dans un projet lui permettant de faire face aux mutations profondes du marché du travail, aux exigences croissantes des entreprises qui sont autant de facteurs favorisant l'éloignement du marché du travail des publics dont il a la charge.

Pour répondre à ces enjeux, les axes de travail initiés sont les suivants :

- La construction d'un nouveau positionnement pour la structure d'animation du PLIE
- L'animation du réseau des référents et la réflexion sur les pratiques professionnelles d'accompagnement
- L'observation des publics et l'analyse des parcours
- L'amélioration du pilotage du PLIE
- La gestion du dispositif autour des exigences liées à la mobilisation du FSE
- Le développement de la relation avec les entreprises
- Le travail sur le socle commun de connaissance et de compétences et la mobilisation de la certification CléA

Elles impliquent pour les référents des évolutions et de nouvelles obligations dans les pratiques en termes :

- de relation avec la structure d'animation du PLIE (autorité fonctionnelle de la coordinatrice et relation plus étroite avec la chargée de projet).
- de modalités d'accompagnement (1 entretien / contact mensuel obligatoire, développement des étapes de parcours, accueil sur le flux hebdomadaire, etc.).
- de saisie sur Up Viesion (ex ABC Viesion) (pour répondre aux exigences du FSE, du pilotage et du travail d'observation des publics et des parcours).
- de relation avec les entreprises : mise en place de binômes de référents pour rencontrer des entreprises afin de mieux connaître les métiers, les pré-requis, et créer des partenariats durables avec elles. Un travail en binôme par secteur d'activité est initié depuis la fin d'année 2017, permettant ainsi aux entreprises d'avoir un interlocuteur privilégié, en capacité de transmettre l'information aux autres référents et ainsi permettre un travail plus collaboratif au sein de l'équipe des référents.
- de modalités d'intervention à l'entrée sur le PLIE (diagnostic à l'entrée, notamment sur les compétences pouvant conduire à une évaluation CléA).

Le détail du plan d'action est présenté en annexe 2.

3. LA COMMANDE

Cet appel à projet porte sur le portage des référents du PLIE et la mise en place d'une équipe de **14 référents de parcours** dont le coût salarial chargé ne devra pas excéder 44 500€/référent pour un équivalent temps plein.

Dans le cadre de l'évolution du rôle des référents dans la relation entreprise, le budget devra inclure des frais de déplacements occasionnés par ces derniers pour les rencontres entreprises.

Il définit les attendus du GIP et précise le cadre d'intervention dans lequel ils s'inscrivent, ainsi que leurs obligations vis-à-vis de la structure en charge de l'animation du PLIE.

3.1. Rappel des missions des référents

L'une des principales missions du PLIE est d'accompagner vers l'emploi, de manière renforcée et personnalisée des personnes rencontrant des difficultés pour aboutir à cet objectif.

Aussi, le référent de parcours assure-t-il une fonction d'accompagnement des participants tout au long de leur parcours. Il constitue une personne ressource ayant pour objectif d'appuyer les personnes dans la construction et l'ajustement de ce parcours, dans la détermination des choix à opérer, dans l'évaluation des actions qui sont réalisées. **En cela, le référent ne se substitue pas à l'ensemble des opérateurs susceptibles d'intervenir sur les différentes étapes du parcours** (entreprise, opérateur de remobilisation, de formation, d'orientation, prestations diverses, etc.).

Le détail des missions du référent de parcours est présenté en annexe 3.

3.2. Les objectifs

- Réaliser annuellement au moins 56 entrées de demandeurs d'emploi (objectif pour 1 ETP) ;
- Avoir au moins 70 personnes en file active ;
- Réaliser 50 % de sorties positives ;
- Rencontrer des entreprises, par secteur d'activité déterminé depuis 2017, et créer des partenariats durables avec 6 entreprises par an par binôme.

4. MODALITÉS DE RÉPONSE A L'APPEL A PROJET ET CALENDRIER DE L'INSTRUCTION

L'appel à projets et le dossier de réponse sont téléchargeables à partir du site internet de CREATIV' à partir du 21 novembre 2017.

La réponse à l'appel à projet doit s'effectuer dans le cadre du formulaire annexé au présent cahier des charges.

Un CV du salarié positionné sur le poste de référent de parcours PLIE devra être transmis avec la réponse à l'appel à projet.

Les réponses seront transmises à l'équipe d'animation du PLIE pour le **7 décembre à 17h**, dernier délai, par courriel (cgilles@creativ21.fr, cpotiez@creativ21.fr et tnguyen@creativ21.fr) et par voie postale à l'adresse suivante:

PLIE du bassin dijonnais
A l'attention de Madame Céline Gilles
24 avenue du Lac
21000 Dijon

La réception donnera lieu à une attestation de dépôt produite par la structure d'animation du PLIE.

L'instruction sera réalisée par la structure d'animation du PLIE pour une présentation des réponses au comité de pilotage du 11 décembre 2017. Celui-ci procédera à la validation des propositions et, le cas échéant, fera part de ses questions complémentaires. Les structures seront ensuite informées de sa décision pour un démarrage de l'action au 1^{er} janvier 2018.

Au terme de l'appel à projets, la structure retenue pour la mise en œuvre de l'opération de portage fera l'objet d'un conventionnement avec le PLIE qui détaillera les engagements de la structure porteuse et les modalités du travail du référent de parcours. Ce conventionnement est conclu pour une durée d'un an et pourra être prolongée par voie d'avenant, sous réserve de la validation de celle-ci par les instances du PLIE. La convention ne pourra pas être renouvelée plus de 2 fois.

Sa sélection dans le cadre de l'appel à projet du PLIE la conduira à déposer un dossier de demande de FSE auprès du service gestionnaire du FSE.

Enfin, pour ce qui concerne le suivi des opérations validées dans le cadre de la programmation, le porteur de projet devra :

- Fournir une situation budgétaire à mi-parcours et à la fin de l'action avec les justificatifs de dépenses et de ressources,
- Fournir un bilan quantitatif et qualitatif à mi-parcours et à la fin de l'action, en suivant le plan du dossier,
- Faire émarger obligatoirement les participants sur une fiche de présence.

Le GIP MDEF/PLIE exercera un suivi d'action relatif aux financements qui lui sont propres.

ANNEXE 1 : CADRE DE RÉFÉRENCE DU PLIE

Code du travail, art L.5121-2

« Afin de faciliter l'accès à l'emploi des personnes en grande difficulté d'insertion sociale et professionnelle dans le cadre de parcours individualisés en associant - Accueil, Accompagnement social, Orientation, Formation, Insertion et Suivi-, les communes et leurs groupements peuvent établir des plans locaux pluriannuels pour l'insertion et l'emploi dans le ressort géographique le plus approprié à la satisfaction des besoins locaux.

Les autres collectivités territoriales, les entreprises et les organismes intervenant dans le secteur de l'insertion et de l'emploi peuvent s'associer à ces plans ».

Circulaire du Ministère de l'Emploi et de la Solidarité du 21 décembre 1999

« Les PLIE(S) constituent un dispositif de mise en cohérence des interventions publiques au Plan Local afin de favoriser l'accès ou le retour à l'emploi des personnes les plus en difficulté. Plate-formes de coordination, les PLIE(S) mobilisent pour la réalisation d'objectifs quantitatifs et qualitatifs clairement identifiés, l'ensemble des acteurs intervenant avec l'État et le Service Public de l'Emploi, en matière d'insertion sociale et professionnelle (collectivités locales, entreprises et organismes socioprofessionnels, structures d'insertion par l'activité économique, associations...) ».

Instruction DGEFP 2009-22 du 8 juin 2009

Celle-ci rappelle que « les Plans Locaux pluriannuels pour l'Insertion et l'Emploi constituent un outil de proximité au service des actifs durablement exclus du marché du travail.

Leur objet est de mobiliser et de renforcer l'ensemble des moyens concourant à l'accompagnement de ces publics, via la mise en œuvre de parcours vers l'emploi adaptés à chaque situation individuelle.

Résultant d'une initiative des collectivités locales, les PLIE se définissent comme des entités opérationnelles, associant, à l'échelle d'une ou plusieurs communes, l'ensemble des acteurs institutionnels et des partenaires socio-économiques concernés. Dans cette perspective, ils ont la possibilité de contribuer au financement d'actions d'accompagnement et/ou de sélectionner des projets éligibles au FSE. »

ANNEXE 2 : PLAN D'ACTION 2018

La Structure d'animation du PLIE

L'organisation se résume ainsi (missions non exhaustives):

La coordinatrice est responsable du fonctionnement du PLIE et de la mise en œuvre des orientations définies par le Protocole 2016-2020. Pour cela, elle organise le travail individuel et collectif des référents sur lesquels elle assure une autorité fonctionnelle. Elle anime les différentes instances de pilotage et d'animation du PLIE (comité de pilotage, comité opérationnel, réunion mensuelle des référents). Elle est responsable de l'animation des relations avec les partenaires et les prestataires. Elle dispose enfin d'une mission majeure de développement de nouveaux partenariats institutionnels et opérationnels avec 4 cibles en particulier :

- Les organisations professionnelles,
- Les structures de l'IAE,
- Les agences d'emploi (intérim),
- Les grands comptes du territoire (Enedis, La Poste, Divia, la SNCF, etc.).

La chargée de projet est en charge de l'animation opérationnelle de l'équipe des référents, à la fois sur le plan individuel mais aussi collectif. Elle animera les ETT (commissions d'entrées et sorties du PLIE) et aura vocation à mettre en place un point d'étape trimestriel avec les référents portant sur leur activité afin de repérer les éventuelles difficultés rencontrées dans l'accompagnement des publics. Sur cette base, elle aura pour mission d'apporter ou de développer de nouvelles ressources permettant de répondre aux besoins des référents et participants. Elle participera à l'animation des réunions d'équipe des référents (GTT). En étroite relation avec l'assistante de direction, elle appuiera les porteurs de projet pour renforcer la gestion du FSE et conduira des simulations de contrôle de service fait. Elle participera à la construction et la mise en œuvre de nouveaux projets.

Le recrutement d'un second chargé de projets est envisagé sur 2018.

L'assistante de direction est en charge du suivi administratif et de la logistique du PLIE. Elle assure tout particulièrement le suivi et l'archivage des dossiers en s'assurant de leur complétude. Elle vérifie la qualité des données renseignées sur ABC par les référents et travaille en étroite relation avec la chargée de projet pour préparer les points d'étape trimestriel et les simulations de contrôle de service fait chez les porteurs de projet. Elle réalise chaque mois les extractions de données issues du logiciel ABC et produit notamment la lettre mensuelle d'information et la transmet à tous les acteurs concernés. Elle est responsable, sur le plan administratif, de l'organisation des appels à projet et des consultations diverses de prestataires. Elle gère également les aspects conventionnels.

Ce recentrage des interventions de chacun des professionnels de la structure d'animation doit offrir une meilleure lisibilité pour les référents et les partenaires mais aussi être gage d'efficacité en lien avec les enjeux du nouveau Protocole.

L'animation des référents et la réflexion sur les pratiques professionnelles d'accompagnement

Dans un contexte de fragilité croissante des publics accompagnés, de complexification du travail d'accompagnement avec le maintien d'un objectif d'accès à l'emploi, le renforcement du collectif de travail représente un objectif majeur pour le PLIE.

Celui-ci doit permettre de réduire l'isolement des référents, de développer du travail collaboratif et des réflexions collectives pour mieux partager et appréhender les enjeux individuels et structurels du PLIE.

Pour cela, l'animation des référents se décline dans trois temps principaux de travail:

- La mise en place de relations plus étroites et structurées entre les référents et l'équipe d'animation au travers des points d'étape trimestriels
- L'organisation des réunions d'équipe collectives mensuelles (GTT), réunissant l'ensemble des référents et l'équipe d'animation,
- Le maintien de temps d'échange à la main de l'équipe des référents pour échanger entre eux sur les sujets qu'ils souhaitent.

La gestion du dispositif autour des exigences liées la mobilisation du FSE

Orienté vers les enjeux internes au PLIE, ce chantier doit permettre de renforcer :

- La qualité des données et informations saisies dans le système d'information Up Viesion par les référents au service de la gestion du FSE mais aussi du pilotage et de la connaissance des publics et des parcours (cf chantiers suivants)
- La procédure de réponse à l'appel à projet du Conseil Départemental
- La qualité des bilans d'exécution et, en creux, le système de suivi des participants et de l'activité des référents

Les actions suivantes ont été conduites ou sont en cours de réalisation :

Nature des actions	Objectifs	Cibles	Calendrier
Maîtrise du système d'information (ABC)	Mise en place d'une formation sur les fonctionnalités du logiciel de saisie Up Viesion (ABC)	-L'ensemble des référents -Équipe d'animation du PLIE	Octobre 2016
Maîtrise des modalités de gestion du FSE	Mise en place d'une formation pour les différentes parties prenantes du PLIE	Équipe d'animation du PLIE Porteurs de projet	2016 -2017
Charte de saisie sur ABC et procédure pour répondre aux attentes du FSE	-Homogénéiser et rationaliser la saisie des données sur Up Viesion -Homogénéiser le suivi administratif des dossiers "participants" et de l'activité des référents	-Référents -Porteurs de projet	Débuté en 2017, poursuite en 2018
Mise en place d'une procédure de contrôle interne auprès des porteurs de projet	Simuler des contrôles de service fait (CSF) et identifier les axes de progrès pour renforcer la qualité de la gestion des dossiers.	Porteurs de projet	En cours de définition Mise en œuvre en 2018

Désormais, tout nouveau référent devra suivre une formation financée par le PLIE sur les fonctionnalités d'ABC et tout nouveau porteur de projet une formation sur la gestion du FSE.

Le pilotage du PLIE

Si le chantier évoqué précédemment a vocation à sécuriser la gestion du FSE et le versement de l'enveloppe programmée, il doit aussi permettre de renforcer la robustesse du pilotage du dispositif.

Ce renforcement va s'effectuer au travers d'une exigence croissante sur la qualité de saisie par les référents sur le système d'information Up Viesion mais aussi par des outils de pilotage renouvelés permettant de mieux valoriser l'information sur l'activité et les résultats du PLIE.

Dans ce cadre, une lettre d'information mensuelle à destination des financeurs, prescripteurs, porteurs de projet et référents a été mise en place depuis mars 2016. Celle-ci a vocation à partager les données d'activité et de résultats essentielles en lien avec les orientations définies par le Protocole 2016-2020.

Elle sera déclinée dans un outil de suivi de l'activité et des résultats des référents pour alimenter des échanges bilatéraux qui seront réalisés chaque trimestre avec la chargée de projet de la SA et qui s'accompagneront naturellement d'une prise en compte d'indicateurs qualitatifs sur la structure de leurs portefeuilles.

Ces deux outils viendront enfin alimenter l'entretien semestriel qui sera réalisé entre chaque porteur de projet, le ou les référents qui le concerne et la coordinatrice du PLIE.

L'observation des publics et l'analyse des parcours

L'amélioration de la qualité de services aux participants doit conduire le PLIE a mieux connaître ses publics et à disposer de recul sur leurs parcours afin d'apprécier l'opportunité des services qui leur sont proposés et à pouvoir ajuster ceux-ci quand c'est nécessaire.

Ce travail est conduit avec une exigence particulière en direction des publics des quartiers prioritaires de la politique de la ville en lien avec les enjeux du Contrat de Ville signé en juillet 2016, mais aussi des bénéficiaires du RSA en lien avec le Pacte Territorial d'Insertion.

Pour réaliser ce travail, il convient d'optimiser et valoriser les informations et données collectées par le système d'information Up Viesion, ce qui renvoie une nouvelle fois à une exigence accrue en termes de qualité de saisie.

En conséquence, ce chantier cible 2 catégories de publics et plusieurs objectifs.

Du point de vue des publics :

- Apprécier les caractéristiques des publics, notamment ceux issus des quartiers prioritaires et les bénéficiaires du RSA,
- Repérer le contenu et les caractéristiques des parcours qui leur sont proposés,
- Identifier les éventuels besoins spécifiques, non pourvus en l'état par l'offre de services du PLIE.

En creux des travaux, le travail d'analyse devra également permettre :

- De proposer une lecture plus fine des typologies de publics et de parcours au sein du PLIE.
- D'analyser le caractère discriminant ou pas de l'implantation dans un QPV dans les caractéristiques des publics et leur parcours d'accès/retour à l'emploi (besoins et réponses apportés) ou bien d'autres facteurs,
- D'analyser si la typologie et l'issue des parcours dépendent principalement des caractéristiques des publics et de leurs besoins ou bien de celles de l'accompagnement proposé.

Du point de vue du PLIE :

- Structurer une démarche qualité pérenne pour mieux connaître et adapter en continu les services du PLIE aux besoins des publics et renforcer ainsi la qualité de service offert.

Pour cela, le chantier est conduit en 2017 par un prestataire extérieur et devra aboutir en 2018 à la définition d'une méthode d'observation et d'analyse en continu des parcours des participants du PLIE, internalisée au sein de la structure d'animation du PLIE.

Les référents ont été associés aux travaux à la fois pour veiller à une bonne appropriation de leurs résultats mais aussi pour les impliquer dans les investigations sur un volet plus qualitatif relatif à la connaissance des publics et des parcours.

Le développement de la relation avec les entreprises

La relation avec les entreprises représente un enjeu majeur pour le PLIE dans l'objectif d'inscrire les participants dans un parcours de retour à l'emploi et, en amont, pour toutes les étapes qui vont leur permettre de travailler leur projet professionnel mais aussi de valoriser/développer leurs compétences.

Par le passé, le PLIE s'est doté d'un chargé de relation avec les entreprises. Depuis 2017, les nouvelles orientations du PLIE ont prévu d'impliquer à nouveau les référents dans le développement d'un réseau d'entreprises, afin de développer les terrains d'immersion pour les participants.

En effet, le PLIE entend développer autant que possible les mises en situation professionnelle tout au long du parcours des participants autour de 3 grandes fonctions :

Fonction d'exploration	Découvrir des entreprises, des secteurs d'activité, des métiers Approfondir une idée d'orientation
Fonction de vérification	Apprécier l'opportunité et la faisabilité du projet (la réalisation du travail et les conditions de travail sont-elles conformes aux représentations du participant et compatibles avec ses propres attentes/contraintes)
Fonction d'évaluation	Evaluer ses compétences et sa distance par rapport aux attentes des entreprises

Pour développer ce réseau, des binômes de référents ont été constitués en lien avec les grands secteurs d'activité du territoire :

- Hôtellerie/Restauration/Tourisme
- Commerce
- Service à la personne/Propreté
- Métallurgie/plasturgie
- Agroalimentaire/Pharmacie
- Logistique

Chaque binôme aura pour objectif de rencontrer des entreprises et de créer un partenariat durable avec à minima 6 entreprises dans l'année :

- développer un réseau sectoriel d'entreprises,
- approfondir la connaissance des référents sur les métiers, les postes proposés par les entreprises,
- identifier les pré-requis pour occuper le poste de travail et les besoins en compétences,
- capitaliser sur les besoins,
- repérer des terrains de mise en situation professionnelle,

- et, le cas échéant, collecter des offres d'emploi.

Pour réaliser cette mission, les référents ont bénéficié en 2017 d'outils mis en place par le GIP Créativ' et d'un accompagnement par les équipes des services de Créativ' (Lab' Compétences et Clauses).

Le travail sur le socle commun de connaissances et de compétences et la mobilisation de la certification CléA

Le plan d'action 2018 du PLIE souhaite intégrer pleinement la reconnaissance par le Code du Travail du socle commun de connaissance et de compétences (art. D 6113 créé par le décret du 13 février 2015) et sa déclinaison opérationnelle, la certification CléA.

En effet, le CléA est le nouveau nom donné au socle commun de connaissance et de compétences par le Copanef (Comité paritaire interprofessionnel national pour l'emploi et la formation) qui en est le garant.

L'intérêt d'intégrer le CléA au parcours PLIE est multiple :

- Il cible de manière prioritaire un public peu qualifié n'ayant pas de certification professionnelle, fragilisé socialement par les évolutions économiques.
- En visant à repérer les acquis de la personne plutôt que ses manques, l'évaluation proposée par CléA veut faire oublier aux candidats l'image stigmatisante de l'examen ou de l'épreuve, souvent liée à l'apprentissage des savoirs fondamentaux.
- Le CléA est une certification inscrite à l'inventaire qui couvre 7 domaines regroupant 28 unités d'évaluation. Il s'agit des savoirs communs à tout secteur d'activité qui doivent être acquis par toute personne pour assurer l'accès et le maintien à l'emploi ainsi qu'à la formation professionnelle. En cela, le CléA est un véritable outil au service de la mobilité sur le marché du travail.
- Les connaissances et compétences liées à CléA sont une base suffisante pour permettre aux personnes certifiées de suivre des formations, de continuer à apprendre tout au long de leur parcours professionnel, de manière à s'adapter aux évolutions dans tous les domaines.

A partir de 2018, tout parcours réalisé au sein du PLIE devra permettre de favoriser l'accès des participants aux formations réalisées au titre du socle et, in fine, à l'évaluation permettant l'accès à la certification de tout ou partie des axes du CléA.

Ce travail sera de nature à impliquer et remobiliser les participants dans une démarche visant à construire leur projet de retour à l'emploi sur la base de leurs acquis et à favoriser la certification de leurs compétences issues de l'expérience mais aussi celles développées dans le cadre du parcours PLIE.

Le Cléa : une certification en 3 étapes

Le candidat est soumis à une évaluation préalable pour considérer ses acquis et ses manques. Cette première étape dure 7 heures.

Puis, en fonction des résultats obtenus, le candidat devra suivre [une formation](#) relatives au(x) module(s) non validé(s) pour combler ses lacunes. A noter que le Socle Cléa est composé de 7 compétences clés chacune représentant un module :

- Communiquer en Français ;
- Utiliser les règles de base de calcul et du raisonnement mathématique ;
- Utiliser les techniques usuelles de l'information et de la communication numérique ;
- Travailler dans le cadre de règles définies d'un travail en équipe ;
- Travailler en autonomie et réaliser un objectif individuel ;
- Apprendre à apprendre tout au long de la vie ;
- Maîtriser les gestes et postures, et respecter les règles d'hygiène, de sécurité et environnementales élémentaires.

Pour cette étape de formation, le candidat pourra mobiliser son [CPF](#).

Enfin, une évaluation finale de 3 heures permettra au candidat d'obtenir ou non sa certification Cléa. 75% des points sont nécessaires pour être admis.

Les étapes 1 et 3 sont financées par le FPSPP (Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels). Ainsi, aucune heure n'est décomptée du compte formation du candidat. Le Cléa est entièrement gratuit.

ANNEXE 3 : MISSIONS DU RÉFÉRENT DE PARCOURS

- **Sur l'accueil des publics pour leur premier rendez-vous**
 - Réserver une demi-journée hebdomadaire pour l'accueil des personnes orientées sur le PLIE en prévision de leur premier rendez-vous.
- **Sur la construction du parcours**
 - Analyser le degré de maturité du projet professionnel du participant et esquisser des pistes pour lui permettre de préciser ses envies ou son projet.
 - Analyser son degré d'autonomie pour le mettre en œuvre.
 - Construire un parcours en définissant les objectifs de court et moyen termes à atteindre et prioriser les actions à mettre en place avec le participant.
- **Sur la fonction d'accompagnement**
 - Rencontrer chaque participant 1 fois par mois (voire 2 fois quand c'est nécessaire) avec un contact téléphonique intermédiaire.
 - S'il est en action, le contact est téléphonique et la définition du rythme d'échange est à définir par le référent avec l'objectif de préparer l'étape suivante.
 - Proposer des étapes de parcours permettant de répondre aux objectifs définis avec le participant.
 - NB: les étapes de parcours correspondent à des actions de remobilisation, de travail sur l'orientation et le projet professionnel, de formation pré-qualifiante/qualifiante/certifiante, de mise en situation professionnelle et d'emploi (intérim, CDD, CDDI, etc.)
 - NB 2: l'audit réalisé sur la saisie dans ABC en juillet 2016 souligne le nombre insuffisant d'étapes de parcours pour les participants du PLIE du bassin dijonnais.
L'un des objectifs de la programmation 2018 visera à accroître le nombre de ces étapes.
 - Assurer le suivi et la coordination des démarches et des étapes de parcours du participant tout au long de son parcours d'accès à l'emploi ou à la formation.
 - Mobiliser toutes les ressources nécessaires à la mise en place des étapes de parcours (droit commun, programmation du PLIE, clauses d'insertion, contacts entreprises, réseaux divers, etc.).
 - A tout moment, donner aux participants les informations dont il a besoin pour avancer dans son parcours et favoriser son autonomie en l'aidant à accéder lui-même aux informations.
 - Communiquer toutes les offres d'emploi, d'insertion et de formation susceptibles d'être compatibles avec le projet et les contraintes des participants. Là encore, accompagner son autonomisation dans la recherche des offres d'emploi.
 - Assurer le suivi de chaque participant pendant les 6 premiers mois qui suivent son embauche.
 - Réaliser un point trimestriel avec les services du Conseil Départemental (correspondant Agence Solidarité Famille et équipe des coordinateurs) et le référent Pôle emploi pour faire le point sur l'avancée des parcours des participants.

- **Sur l'évaluation du parcours et des étapes**
 - Faire l'évaluation des étapes de parcours avec les participants.
 - Faire des points d'étape tous les 5 mois avec le participant pour apprécier si les objectifs ont été atteints et, dans le cas inverse, identifier avec le participant les raisons qui l'expliquent et se donner de nouveaux objectifs à atteindre.
 - Participer aux bilans collectifs des actions (GTS clauses, etc.), à des rencontres avec les opérateurs si besoin (entretien tripartite avec le participant).

- **Sur la participation à des actions collectives**
 - S'investir dans les manifestations du territoire et envoyer des participants chaque fois que possible sur ces manifestations (jobdating, semaine de l'industrie, forum de découverte des métiers, etc.).

- **Concernant le cadre d'intervention et la vie du PLIE**
 - Répondre à toutes sollicitations de la structure d'animation du PLIE et du service clauses (en cas de participants concernés).
 - Rencontrer chaque trimestre la chargée de projet du PLIE pour un bilan d'étape sur l'activité pour faire le point, notamment sur :
 - les participants en difficulté et échanger sur les points de blocage et les enjeux pour relancer le parcours des personnes
 - les participants sans étape depuis 3 mois
 - le bilan des parcours à 6, 12, 18, 24 et 30 mois
 - Saisir toutes les données nécessaires sur le logiciel Up Vision en conformité avec la charte de saisie du PLIE.
 - Se conformer aux procédures mises en place pour le suivi spécifique des parcours d'insertion dans le cadre du dispositif des clauses d'insertion.
 - Assister à toutes les réunions organisées par la structure d'animation du PLIE (GTT, ETT, GTS clauses, etc.).
 - Participer aux formations mises en place par la structure d'animation du PLIE.
 - Participer aux actions ou événements mis en place (rdv PLIE, jobdating, semaine de l'industrie, etc.).
 - Alerter la coordinatrice pour toute difficulté éprouvée dans l'accompagnement d'un participant (problèmes comportementaux, freins rencontrés dans le parcours) ou bien dans la relation avec un partenaire ou un opérateur du PLIE.
 - Travailler en étroite relation avec les facilitateurs sur les parcours d'insertion dans le cadre des clauses d'insertion.
 - Travailler en étroite relation avec les travailleurs sociaux du départements pour traiter les freins sociaux (hors problématiques orientation-emploi-formation).
 - Participer à un entretien semestriel tripartite avec la coordinatrice du PLIE et l'employeur.

- **Les obligations du référent en lien avec la gestion du FSE**
 - Faire la publicité du FSE auprès des participants et des partenaires.

- Remplir l'agenda chaque semaine en suivant les règles définies par la SA du PLIE.
- Renseigner le temps passé dans ABCViesion pour chaque tâche concernant le participant en conformité avec la charte de saisie.
- Compléter intégralement le dossier après chaque relation avec le participant dans un délai d'une semaine maximum,
- Faire émerger le participant à chaque entretien physique soit en face à face, soit lors de bilan d'action.
- Maintenir à jour les données relatives aux participants à chaque fois que nécessaire.
- Présenter l'agenda en cas de Contrôle de Service Fait.

- **Les obligations du référent en lien avec le fonctionnement du PLIE**

- Mettre en étape les participants chaque fois que possible (l'accompagnement du PLIE ne doit pas se réduire à la relation entre référent et participant).
- Prévenir la coordinatrice PLIE de tout changement dans l'emploi du temps et l'organisation de travail (avec consultation sur les congés).
- Faire signer à chaque participant un contrat d'engagement précisant les attentes du PLIE en matière d'investissement des participants.
 - Elle incitera notamment les participants à revenir témoigner de leur parcours, de leur expérience en entreprises ou bien de leur métier suite à leur sortie du dispositif.
- Etre le référent du suivi RSA dans le cadre du Contrat d'Engagement Réciproque signé entre le Conseil Départemental 21 et chaque bénéficiaire du RSA.
- Optimiser l'orientation des participants sur les actions financées dans le cadre de la programmation du PLIE.

- **Les objectifs de chaque référent**

- Réaliser annuellement au moins 56 entrées de demandeurs d'emploi (objectif pour 1 ETP).
- Avoir au moins 70 personnes en file active.
- Réaliser 50 % de sorties positives
- Rencontrer des entreprises, par secteur d'activité (déterminés en 2017) et en assurer le suivi afin de créer des partenariats durables avec à minima 6 entreprises par an par binôme.

Ces partenariats se traduiront notamment par :

- la mise en place de visites d'entreprises à destinations des participants qui pourront être organisées avec le chargé de mission emploi-formation,
- de propositions de mises en situations professionnelles (via les PMSMP),
- la détection des besoins des entreprises, et la capitalisation de ces offres,
- l'identification des pré-requis pour occuper les postes.

Ce partenariat permettra aux référents d'avoir une meilleur connaissance des métiers et des besoins du territoire et permettra au PLIE d'être identifié comme partenaire de l'emploi par les entreprises.